

Sicoval Comment ça marche ?

La Communauté d'Agglomération du Sicoval est un établissement public de coopération intercommunale administré démocratiquement par les élus des 36 communes qu'elle regroupe.

Les Conseillers Municipaux désignent parmi leurs membres des Conseillers Communautaires. Ces derniers s'appuient sur le travail d'une équipe de 500 techniciens.

Une solidarité également politique

Valeur fondatrice du Sicoval, la solidarité entre les communes se décline aussi dans l'organisation politique de la Communauté d'Agglomération.

La loi propose une représentation des communes au Conseil de Communauté, strictement proportionnelle à la taille de la population. Par solidarité intercommunale, le Sicoval a souhaité mieux équilibrer la représentation entre petites et grandes communes. Il a donc fixé les règles suivantes :

- les communes de **1 à 1 000 habitants** ont droit à **2 délégués**, au lieu d'un seul comme le propose la loi ;
- les communes de **1 001 à 2 000 habitants** ont droit à **3 délégués** ;
- les communes de **plus de 2 000 habitants** ont droit à **1 délégué supplémentaire** par tranche de 1 000 habitants.



Les instances de réflexion et de décision

Le Sicoval fonctionne comme les communes : il est doté d'un Conseil de Communauté, qui prend les décisions, et de commissions, qui ont un rôle de réflexion et de proposition.

Les Conseils Municipaux des 36 communes du Sicoval

élisent **127 Conseillers Communautaires** (élus délégués)

Tous les **Conseillers Municipaux** (délégués ou non au Conseil de Communauté), **peuvent participer aux commissions**

Conseil de Communauté

Il est composé des **127 Conseillers Communautaires** qui élisent le Président du Sicoval et le Bureau

Il décide

Se réunit le **1^{er} lundi** de chaque mois. Les séances sont publiques.

Bureau

Le Président du Sicoval et les **27 Présidents** et Vice-Présidents des commissions et groupes de travail

Il donne un avis et arbitre les propositions des commissions

et **prend des décisions déléguées** par le Conseil

Se réunit **tous les mois**, dix jours avant le Conseil.

Bureau exécutif

Le Président du Sicoval et les **15 Présidents** des commissions et groupes de travail

Il coordonne l'action des Présidents des commissions

et **assure la gestion courante**

Se réunit **chaque semaine**.

20 commissions et 5 groupes

Ouverts à tous les **Conseillers Municipaux** des 36 communes

- 12 commissions thématiques
- 8 commissions réglementaires
- 5 groupes

Elles débattent et font des propositions

Se réunissent en principe **chaque mois**.

Le Président et les Vice-Présidents du Sicoval



Président du Sicoval

François-Régis Valette

12 commissions thématiques

Elles jouent un rôle essentiel dans la gouvernance du Sicoval en organisant la réflexion et en faisant des propositions dans les grands domaines d'action du Sicoval. Leur première richesse est d'être ouvertes à tous les élus du territoire.



• Agenda 21

Présidente : Françoise Emery
(Conseillère Municipale, Ayguesvives)

Vice-Président : Georges Karsenti
(Maire de Pechabou)



• Aménagement de l'espace et PLH*

Président : Claude Ducert
(Conseiller Municipal, Labège)

Vice-Président : Jean-Michel Rème
(Maire de Vigoulet-Auzil)



• Collecte, traitement et valorisation des déchets

Président : Georges Saleil
(Adjoint au maire, Aureville)

Vice-Président : Gérard Bolet
(Maire de Montbrun-Lauragais)



• Culture, sport et loisirs

Président : Henri Arévalo
(Conseiller Municipal, Ramonville-Saint-Agne)

Vice-Présidente : Danièle Gil (Maire de Pouze)



• Economie et emploi

Président : Alain Sérieys (Maire d'Escalquens)

Vice-Président : Jacques Dahan
(Conseiller Municipal, Lacroix-Falgarde)



• Environnement

Président : Arnaud Lafon
(Maire de Castanet-Tolosan)

Vice-Président : André Puma
(Adjoint au maire, Pechabou)



• Finances

Président : Robert Gendre
(Maire de Baziège)



• Politique de l'eau

Présidente : Michèle Garrigues
(Maire de Belberaud)

Vice-Président : Lucien Sormail
(Adjoint au maire, Belbèze-de-Lauragais)



• Transports et déplacements

Président : Christian Lavigne
(Maire de Labège)

Vice-Président : Michel Intrand
(Adjoint au maire, Escalquens)

• Travaux

Co-Présidents : André Clément
(Conseiller municipal, Ramonville-Saint-Agne)
André Perray
(Conseiller Municipal, Castanet-Tolosan)



• Solidarité et cohésion sociale

Co-Présidents : Lucie Voinchet
(Maire de Montgiscard)
Jacques Oberti
(Maire d'Ayguesvives)



• 4 communes

Présidente : Bernadette Sanmartin
(Adjointe au maire, Escalquens)



5 groupes

Ils jouent le même rôle que les commissions thématiques mais leur composition est plus restreinte. Les membres sont désignés par le Président ou le Conseil de Communauté.

• Administration générale

Président : Bruno Mogenicato
(Maire de Lauzerville)

Vice-Président : Bruno Caubet
(Maire d'Issus)



• Communication

Président : Alain Sérieys (Maire d'Escalquens)

Vice-Président : Michel Valverde
(Maire de Deyme)



• Coopération décentralisée

Président : Henri Arévalo
(Conseiller Municipal, Ramonville-Saint-Agne)

Vice-Présidente : Michèle Garrigues
(Maire de Belberaud)



• Foncier

Président : François-Régis Valette
(Maire d'Auzeville-Tolosane)

Vice-Président : Francis Condat
(Maire d'Auzielle)



• Gouvernance externe

Président : Claude Ducert
(Conseiller Municipal, Labège)

Vice-Président : Eric Fleurit
(Maire de Labastide-Beauvoir)



8 commissions réglementaires

Elles correspondent à des dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales.

• Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : il est présidé par Christophe Lubac.



• Appel d'offres, Accessibilité, Délégation des services publics, Charges transférées, Comité Technique Paritaire, Comité d'Hygiène et de Sécurité, Commission Consultative des Usagers des Services Publics : elles sont présidées par François-Régis Valette.

* PLH : Programme Local de l'Habitat